

>> 4^E CYCLE DE PERFECTIONNEMENT MUSIQUE <<

Ce cursus est accessible aux étudiants ayant déjà obtenu le DEM dans la discipline considérée ou un diplôme équivalent d'un établissement étranger (décision laissée à l'appréciation du directeur).

Admission en 1^{ère} année après concours d'entrée en octobre et entretien. La poursuite des études en 2^e année est possible (ou pas) en fonction de l'évaluation faite au terme de la 1^{ère} année (évaluation continue + mises en situation diverses) et du projet de l'étudiant, la décision est prise par le directeur après avis de l'équipe enseignante.

L'objectif essentiel de ce cycle est de préparer les étudiants à l'accès aux structures d'enseignement supérieur, en développant leur autonomie et en élargissant leur champ de compétences. Il sous entend naturellement une disponibilité suffisante et une domiciliation proche.

Le cursus s'articule autour de quatre axes :

- perfectionnement de la discipline dominante,
- pratiques d'ensemble (séminaires d'orchestre, musique de chambre, ...)
- culture musicale (consolidation des acquis en analyse, histoire, écriture, formation musicale spécialisée, à choisir en fonction du parcours antérieur)
- projet personnel (récital ou concert, montage d'un projet interdisciplinaire, actions extra muros, initiation à la didactique de la spécialité,...)

Inscription : lors de la réinscription par correspondance et/ou à partir de septembre, avec lettre de motivation.

Statut : étudiant

Evaluation continue avec mises en situation artistiques et bilans intermédiaires, sans certification finale.

